



Formations

2022

Ed. - février 2022



Des formations de proximité, des conférences et des colloques avec pour objectif de développer ou de conforter vos compétences professionnelles.

Entourés de nombreux experts de la protection juridique des majeurs, nous nous engageons à ce que les contenus des thèmes développés soient toujours actualisés.

FNMJI
organisme formateur n°76-30-04160-30



Contact Formation
Mail : formation@fnmji.fr

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION





SOMMAIRE *(avec liens hypertextes)*

Nos formations

- Analyse de pratique professionnelle *Page 8*
 - Le calcul des émoluments *Page 4*
 - La déduction fiscale des frais de la mesure de protection *Page 4*
 - L'évaluation croisée entre pairs *Page 8*
 - Pratique professionnelle du MJPM : *Page 5*
 - Anticipation des obsèques d'une personne protégée *Page 7*
 - Assurances obligatoires de protection de biens des personnes protégées *Page 6*
 - Détermination du montant de l'argent de vie des personnes protégées *Page 7*
 - Droit pénal et personne protégée mise en cause *Page 5*
 - Inventaire des biens immobiliers des personnes protégées *Page 7*
 - Location des biens immobiliers des personnes protégées *Page 7*
 - Maintenir le lien avec une personne protégée atteinte de troubles psychiques *Page 6*
 - Procédures d'exéquat dans l'intérêt des personnes protégées *Page 6*
 - Rôle de l'avocat dans l'exercice du mandat judiciaire *Page 6*
 - Successions et libéralités : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée *Page 6*
 - Terres agricoles des personnes protégées *Page 6*
 - Vente des biens immobiliers des personnes protégées *Page 7*
 - Les relations avec les familles des personnes protégées *Page 5*
 - S'approprier les "Repères pour une réflexion éthique des MJPM" *Page 3*
 - Et bientôt ... dans notre prochaine édition ... *Page 9*
- Calendrier des formations *Page 10*
et 11
- Livret d'accueil des participants à nos formations *Page 12*





S'approprier les "Repères pour une réflexion éthique des MJPM"

Une formation au carrefour du droit, de l'éthique et des pratiques professionnelles

Pourquoi participer à ces formations ?

Pour permettre de clarifier les responsabilités du mandataire par rapport à celles des autres acteurs et ainsi faciliter la complémentarité des interventions auprès de la personne protégée. Des situations en lien avec l'activité clé de chacune des journées de formation seront analysées par les intervenants et les participants.

La parution des travaux nationaux sur l'Éthique des MJPM est une opportunité à saisir pour inscrire la profession dans une démarche éthique commune puisque ce support fait aujourd'hui consensus au sein de tous les acteurs de la PJM. L'Éthique doit être ancrée dans nos pratiques professionnelles pour permettre une appropriation et une mise en œuvre de la démarche. C'est pourquoi nous avons privilégié la formation sous la forme de regards croisés entre l'éthicien, le juriste, la pratique mais aussi en imaginant une interaction importante avec l'auditoire. Le MJPM n'a de cesse d'être tiraillé entre les attentes sociétales, les projections des uns et des autres. Il n'a de cesse de se heurter à des conflits internes, des choix, des situations où les valeurs et les principes entrent en opposition et rendent les décisions difficiles.

L'exploration du support est vaste. Nous avons fait le choix de vous proposer **une série de 5 journées de formation** sur 2022, basées sur les 4 activités clés :

1. informer – communiquer – dialoguer
2. évaluer – analyser – apprécier
3. assister – représenter
4. rendre compte – saisir – alerter

Dates et lieux	Activités clés des MJPM	Intervenants / Contributeurs
Le 30 mars 2022 à Paris	Evaluer, analyser, apprécier	Gilles Raoul-Cormeil, Fabrice Gzil, Sophie Lechat, Sandrine Schwob, Anne Caron Déglise
Le 6 mai 2022 à Rennes	Assister et représenter (1)	Gilles Raoul-Cormeil, Aurélien Dutier, Georges Isabelle, Sandrine Schwob
Le 24 juin 2022 à Lille	Assister et représenter (2)	Gilles Raoul-Cormeil, Fabrice Gzil, Sophie Lechat, Sandrine Schwob, Anne Caron Déglise
Le 30 septembre 2022 à Bordeaux	Rendre compte, saisir, alerter	Gilles Raoul-Cormeil, Aurélien Dutier, Georges Isabelle, Sandrine Schwob, Séverine ROY, Anne Caron Déglise

Programme et Bulletin d'inscription

<https://www.fnmji.fr/formation/nos-propositions-de-formation/catalogue-2021-2022/4938-l-exercice-du-mandat-judiciaire-de-la-theorie-a-la-mise-en-pratique-6>

A Lyon, le 4 février 2022,
100 % des participants ont été « Très satisfait » et « Satisfait » de cette journée de formation

Durée
Journée de 7 heures

Tarifs pour une journée de formation
Adhérent FNMJI : 180 €
Salariés des adhérents FNMJI : 216 €
Non adhérent FNMJI : 225 €
En formation CNC MJPM : 180 €

Le calcul des émoluments

La loi prévoit les conditions de rémunération de l'activité des MJPM. Les textes d'application précisent les modalités de financement des mesures de protection, selon le mode d'exercice du mandataire. A première vue, le calcul des émoluments permettant le financement des mesures de protection semble simple à mettre en œuvre puisque tout est codifié. Pourtant pleins de questions demeurent, car l'assiette de calcul n'est pas si simple à déterminer.

Date et lieu de formation*

Module 1, le **13 septembre 2022**

Module 2, le **27 septembre 2022**

Formation à distance

Durée

3h00 (2 modules de 1H30)

Tarifs

Adhérents FMNJI : 100 €

Salariés des adhérents FMNJI : 120 €

Non adhérents FMNJI : 180 €

Intervenants

Jean Marie SECCHI

Nadia HOOGSTOEL

*Session du 14 mars 2022 et 25 mars 2022 **COMPLET**

Programme

[https://www.fnmji.fr/images/Plaquette de communication site internet Le calcul des moluments 2022_3.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_Le_calcul_des_moluments_2022_3.pdf)

Bulletin d'inscription

[https://www.fnmji.fr/images/Bulletin dinscription CalculEmoluments 2022_3.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Bulletin_dinscription_CalculEmoluments_2022_3.pdf)

La déduction fiscale des frais de la mesure de protection

La période des impôts augmente la charge de travail des MJPM, et il peut paraître plus simple et plus rapide d'indiquer le montant des frais de tutelles dans la case « déductions diverses » des déclarations fiscales des personnes protégées. En pensant gagner du temps, il est fort probable que cette option fasse l'objet d'une demande d'éclaircissement de la part de l'administration fiscale qui spontanément pourrait réintégrer les frais de tutelles dans le revenu global de la personne protégée.

Comment éviter un tel écueil ?

Date et lieu de formation*

17 mai 2022

Formation à distance

Durée

1H30

Tarifs

Adhérents FMNJI : 60 €

Salariés des adhérents FMNJI : 70 €

Non adhérents FMNJI : 100 €

Intervenants

Jean Marie SECCHI

Nadia HOOGSTOEL

Programme

[https://www.fnmji.fr/images/Plaquette de communication site internet DductibilitFraisTutelle 2022.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_DductibilitFraisTutelle_2022.pdf)

Bulletin d'inscription

[https://www.fnmji.fr/images/Bulletin dinscription DductionFiscale 2022_V2.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Bulletin_dinscription_DductionFiscale_2022_V2.pdf)

*Session du 26 avril 2022 **COMPLET**



Les relations avec les familles des personnes protégées

Dans l'exercice du mandat de protection qui leur est confié, les mandataires judiciaires peuvent être en difficultés relationnelles avec certaines familles de personnes protégées. Les rôles et places de chacun(e), et les enjeux des différents acteurs sont à éclaircir pour optimiser et séréniser l'exercice du mandat judiciaire.

Date et lieu de formation

Module 1, le **29 avril 2022**
Module 2, le **13 mai 2022**
Formation à distance

Durée

6 h00 (2 modules de 3H00)

Tarifs

Adhérents FMNJI : 180 €
Salariés des adhérents FNMJI : 216 €
Non adhérents FNMJI : 280 €

Intervenant

Nadège LUCAS

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette_de_communication_site_internet_Relations_avec_les_familles_2022_version_3.pdf

Bulletin d'inscription

https://www.fnmji.fr/images/Bulletin_dinscription_RelationsFamilles_2022_version_3.pdf

La pratique professionnelle du MJPM

Être toujours à jour de l'évolution de son secteur d'activité peut vous sembler difficile et très chronophage. Notre projet associatif étant tourné vers la compétence et l'actualisation des connaissances des MJPM, nous vous proposons tout au long de l'année des modules de formation, dans un format adapté à vos contraintes professionnelles.

Durée de chaque module

2h00

Tarifs pour un module

Adhérents FMNJI : 80 €
Salariés des adhérents FNMJI : 96 €
Non adhérents FNMJI : 145 €

Bulletin d'inscription pour les différents modules

<https://www.fnmji.fr/formation/nos-propositions-de-formation/catalogue-2021-2022/4874-pratique-professionnelle-du-mjpm-veille>

*Pour une prise en charge financière par le FIF PL,
penser à vous inscrire à 3 ou 4 modules de la formation « Pratique professionnelle du MJPM »*

4 modules équivalent à une journée de formation de 8h00 (soit 320 €)

<https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/fif-pl>

Pour une prise en charge financière par Crédit d'impôt

<https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/credit-d-impot>

Pour une prise en charge par l'OPCO EP, pour les salariés des MJPMi

<https://www.opcoep.fr/>

Les modules de formation :

Droit Pénal et personne protégée « mise en cause »

Date et lieu de formation

Le 4 mars 2022
Formation à distance de 15h00 à 17h00

Intervenant

Jean De BARY

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette_de_communication_site_internet_Droit_pnal_mise_en_cause_2022.pdf



Le rôle de l'avocat dans l'exercice du mandat judiciaire **NOUVEAU**

Date et lieu de formation

Le 4 avril 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenante

Lucile MOURGUES

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_Rle_de_lavocat_2022.pdf

Les procédures d'exéquat dans l'intérêt des personnes protégées **NOUVEAU**

Date et lieu de formation

Le 19 mai 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Jean Etienne LEFEBVRE

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_Exquat_2022.pdf

Les assurances obligatoires de protection des biens des personnes protégées **NOUVEAU**

Date et lieu de formation

Le 30 mai 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenante

Sabrina SALIGUE

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_Contrats_dassurance_2022.pdf

Successions et libéralités : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée **NOUVEAU**

Date et lieu de formation

Le 14 juin 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Emmanuel PROHIN

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_successions_et_liberalits_2022.pdf

Les terres agricoles des personnes protégées **NOUVEAU**

Date et lieu de formation

Le 28 juin 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Jean-Etienne LEFEBVRE

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_Terres_agricoles_2022.pdf

Maintenir le lien avec une personne protégée atteinte de troubles psychiques

Date et lieu de formation

Le 8 septembre 2022
Formation à distance de 15h00 à 17h00

Intervenant

Valérie LOISEAU PICHAUD

Programme

https://www.fnmji.fr/images/Plaquette_de_communication_site_internet_Troubles_Psychique_2022.pdf



La détermination du montant de l'argent de vie des personnes protégées **NOUVEAU**

Date et lieu de formation

Le 4 octobre 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Pierre BOUTTIER

Programme

[https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette de communication site internet Argent de vie 2022.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette%20de%20communication%20site%20internet%20Argent%20de%20vie%202022.pdf)

L'anticipation des obsèques d'une personne protégée

Date et lieu de formation

Le 10 octobre 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Jean-Luc CUCINOTTA

Programme

[https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette de communication site internet anticipation des obsques 2022.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette%20de%20communication%20site%20internet%20anticipation%20des%20obsques%202022.pdf)

L'inventaire des biens immobiliers des personnes protégées

Date et lieu de formation

Le 10 novembre 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Emmanuel CHARPENTIER

Programme

[https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette de communication site internet Immo inventaire 2022 G2 version 2.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette%20de%20communication%20site%20internet%20Immo%20inventaire%202022%20G2%20version%202.pdf)

La vente des biens immobiliers des personnes protégées

Date et lieu de formation*

Le 1^{er} décembre 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Emmanuel CHARPENTIER

*Session du 25 février 2022 **COMPLET**

Programme

[https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette de communication site internet Immo vente 2022 G2.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette%20de%20communication%20site%20internet%20Immo%20vente%202022%20G2.pdf)

La location et la gestion locative des biens immobiliers des personnes protégées

Date et lieu de formation*

Le 15 décembre 2022
Formation à distance de 10h00 à 12h00

Intervenant

Emmanuel CHARPENTIER

*Session du 18 mars 2022 **COMPLET**

Programme

[https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette de communication site internet Immo location 2022 G2.pdf](https://www.fnmji.fr/images/Plaqueette%20de%20communication%20site%20internet%20Immo%20location%202022%20G2.pdf)

Bulletin d'inscription pour les différents modules

<https://www.fnmji.fr/formation/nos-propositions-de-formation/catalogue-2021-2022/4874-pratique-professionnelle-du-mjpm-veille>

Analyse de pratique professionnelle

L'analyse des pratiques professionnelles est fondée sur une confrontation des expériences, un questionnement réciproque et sur l'articulation entre la théorie et la pratique : un va et vient entre l'éprouvé et le réflexif, le vécu et le conceptuel. Elle est une démarche qui se construit avec les participants à partir d'un cadre d'intervention garanti par l'animateur, afin de permettre une implication de chacun et une évaluation du processus engagé.

Durée

Sessions de 2 heures

Durée

Sessions de 3 heures

Date et lieu de formation

Nous consulter

Tarifs

Adhérents FMNJI : 60 €

Non adhérents FNMJI : 90 €

Tarifs

Adhérents FMNJI : 90 €

Non adhérents FNMJI : 130 €

Intervenant

Psychologue

Programme

<https://www.fnmji.fr/formation/nos-propositions-de-formation/catalogue-2021-2022/4779-analyse-de-pratique-professionnelle>

Bulletin de pré-inscription

https://www.fnmji.fr/images//Bulletin_de_pr-inscription_AD_P_2022.pdf

L'évaluation croisée entre pairs

Dans un souci d'amélioration continue des pratiques professionnelles et de la qualité d'exécution des mandats judiciaires confiés, la FNMJI a conçu, développé, et pleinement finalisé un référentiel d'évaluation des pratiques professionnelles des MJPM, à destination de ses adhérents.

Date et lieu de formation

Nous consulter

Formation sur le lieu d'exercice du MJPMi

Durée

Formation individuelle de 7 heures

Tarif

Exclusivité adhérents FMNJI : 350 €

Intervenants

2 MJPMi pairs évaluateurs

Plaquette de présentation

https://www.fnmji.fr/images/prsentation_dispositif_ECP.pdf

Programme

<https://www.fnmji.fr/formation/nos-propositions-de-formation/catalogue-2021-2022/4771-dispositif-d-evaluation-croisee-entre-pairs-2>

Inscription

<https://www.fnmji.fr/evaluation-croisee-entre/mes-evaluations>



Et bientôt ... dans notre prochaine édition ...

Sur les territoires

- Les écrits au juge des contentieux de la protection (formation action)
- Exercer son métier de MJPM sans s'épuiser
- S'approprier les "Repères pour une réflexion éthique des MJPM" (*nouvelles dates*)

En formation à distance

- Collaborer avec un subrogé tuteur (ou curateur)
- Les comptes bancaires des enfants mineurs des personnes protégées
- Les assurances obligatoires de protection des personnes pour les personnes protégées



Calendrier des formations 2022

1^{er} semestre 2022

Thématique	Date	Horaires	Lieu
Pratique professionnelle : Droit pénal et personne protégée mise en cause	4 mars 2022	De 15h00 à 17h00	Formation à distance
S'approprier les "Repères pour une réflexion éthique des MJPM" Activités clés : évaluer, analyser, apprécier	30 mars 2022	De 9h00 à 17h00	Paris
Pratique professionnelle : Le rôle de l'avocat dans l'exercice des mesures de protection	4 avril 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Les relations avec les familles des personnes protégées	29 avril 2022 13 mai 2022	De 9h00 à 12h00	Formation à distance
S'approprier les "Repères pour une réflexion éthique des MJPM" Activités clés : assister et représenter (1)	6 mai 2022	De 9h00 à 17h00	Rennes
La déduction fiscale des frais de la mesure de protection	17 mai 2022	De 9h00 à 10h30	Formation à distance
Pratique professionnelle : Les procédures d'exéquatur dans l'intérêt des personnes protégées	19 mai 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Pratique professionnelle : Les assurances obligatoires des biens des personnes protégées	30 mai 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Pratique professionnelle : Successions et libéralités : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée	14 juin 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
S'approprier les "Repères pour une réflexion éthique des MJPM" Activités clés : assister et représenter (2)	24 juin 2022	De 9h00 à 17h00	Lille
Pratique professionnelle : Les procédures d'exéquatur dans l'intérêt des personnes protégées	28 juin 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Analyse de pratique professionnelle	Nous consulter	Par session de 2h00 ou de 3h00	Nous consulter
Evaluation croisée entre pairs	Nous consulter	De 9h00 à 17h00	Sur le lieu d'exercice du MJPMi



Calendrier des formations 2022

2ème semestre 2022

Thématique	Date	Horaires	Lieu
Pratique professionnelle : Maintenir le lien avec une personne protégée atteinte de troubles psychiques	8 septembre 2022	De 15h00 à 17h00	Formation à distance
Le calcul des émoluments	13 sept. 2022 27 sept. 2022	De 9h00 à 10h30	Formation à distance
S'approprier les "Repères pour une réflexion éthique des MJPM" Activités clés : rendre compte, saisir, alerter	30 sept. 2022	De 9h00 à 17h00	Bordeaux
Pratique professionnelle : La détermination du montant de l'argent de vie des personnes protégées	4 octobre 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Pratique professionnelle : L'anticipation des obsèques d'une personne protégée	10 octobre 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Pratique professionnelle : L'inventaire des biens immobiliers des personnes protégées	10 novembre 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Pratique professionnelle : La vente des biens immobiliers des personnes protégées	1 ^{er} décembre 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Pratique professionnelle : La location et la gestion locative des biens immobiliers des personnes protégées	15 décembre 2022	De 10h00 à 12h00	Formation à distance
Analyse de pratique professionnelle	Nous consulter	Par session de 2h00 ou de 3h00	Nous consulter
Evaluation croisée entre pairs	Nous consulter	De 9h00 à 17h00	Sur le lieu d'exercice du MJPMi



Livret d'accueil des participants à nos formations

L'accueil en formation

A l'entrée en formation, vous et les intervenants attestez de votre présence via la feuille d'émargement, signée par demi-journée.

Accessibilité handicap

Nous demandons à être informés sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact référent handicap : presidence@fnmji.fr

Nos méthodes pédagogiques

La pédagogie proposée et majoritairement utilisée dans nos formations se veut active et participative. Elle s'appuie sur les interrogations et observations amenées par les participants. Cette approche permet de dynamiser les réflexions et d'induire les actions à venir. Elle se doit de privilégier des propositions réalistes et pragmatiques afin de favoriser le transfert des acquis en situation de travail.

A l'issue de la formation

Vous et les intervenants évaluez la formation par le biais d'un bilan oral et de questionnaires numériques d'évaluation pédagogique dont les résultats font l'objet d'un rapport d'évaluation prenant en compte l'ensemble des éléments recueillis.

Sur la base de la feuille de présence signée par chacun, vous recevrez une attestation individuelle de formation ainsi que la facture acquittée.

Collecte de données

Pour formaliser votre inscription en formation, nous sommes amenés à collecter des données qui sont enregistrées dans des fichiers informatisés.

Vous disposez d'un droit d'accès sur ces informations conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Financement des formations

1. Prise en charge par le FIF PL : <https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/fif-pl>
2. Crédit d'impôt : <https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/credit-d-impot>
3. Prise en charge par l'OPCO EP : <https://www.opcoep.fr/>



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**



avec le soutien financier de la Caisse d'Épargne

